

Grève générale jusqu'au retrait du projet de loi contre les retraites !

Résolution votée par l'assemblée générale de l'enseignement supérieur et de la recherche de Lyon du 31 janvier

Le projet du gouvernement reporte l'âge légal de départ en retraite de 62 ans à 64 ans, à 67 ans s'il manque des trimestres. Il augmente la durée de cotisations pour toucher une retraite à taux plein qui passera de 42 ans à 43 ans dès 2027. Pour le capitalisme, un bon retraité est un retraité mort.

Ce projet a été discuté pendant des mois avec les dirigeants syndicaux. Pas plus qu'il n'était négociable dans les mois précédents, il n'est aujourd'hui acceptable ni amendable. Nous exigeons son retrait pur et simple !

Les journées d'action à répétition, les « temps forts », les « actions qui s'inscrivent dans la durée, le gouvernement s'en moque ! Il attend à chaque fois le lendemain que tout rentre dans l'ordre. Les grèves reconductibles isolées dans tel ou tel secteur épuisent les plus combattifs, sans donner plus de résultats.

Pour gagner, la question n'est pas de durer le plus longtemps possible, c'est de taper tous ensemble le plus fort possible pour gagner le plus vite possible, c'est la grève générale jusqu'au retrait. Dirigeants des syndicats, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait du projet ! Organisons-nous pour la grève générale !

Le temps est compté

Le candidat Macron avait annoncé le 12 avril 2022 qu'il s'en prendrait au droit à la retraite en reportant l'âge à 64 ans. Le gouvernement qu'il a mis en place a aussitôt préparé son attaque, en convoquant le 3 janvier les chefs syndicaux qui ont accepté d'en discuter. Le conseil des ministres a adopté le projet de loi le 23 janvier. Le parlement en discute depuis le 31 janvier. La loi s'appliquerait en septembre.

La caisse est toujours vide quand il s'agit des chômeurs, des malades et des retraités, elle est vide pour l'hôpital et l'enseignement publics. Elle semble toujours pleine quand il s'agit de la police et de l'armée ou pour subventionner les patrons. L'État bourgeois s'emploie à réduire la part des richesses sociales qui revient aux producteurs (salaires directs, salaires indirects, enseignement dans les quartiers populaires, santé publique) et parallèlement à augmenter la part qui revient aux exploités (profits, intérêts, loyers...). Pour y parvenir, le gouvernement tente de diviser les travailleurs entre vieux et jeunes, citoyens français et étrangers...

Les amendements déposés par les parlementaires « réformistes » et les journées d'action décrétées par les chefs syndicaux laissent les mains libres au gouvernement

Les députés et sénateurs LFI, PS et PCF soumettent depuis le 31 janvier des amendements à un projet qui est inamendable. Ils ont déposé le 24 janvier un projet de référendum qui n'a aucune chance de voir le jour. Macron et Borne savent que la mesure contre les retraites passera au parlement. Au pire, il dispose des articles 38, 47.1 et 49.3 de la constitution gaulliste.

Les chefs de la CFDT, de la CGT, de FO, de SUD, de la FSU, de l'UNSA... font actuellement signer une pétition dérisoire et appellent à manifester de nouveau le 7 et le 11 février. Dans les transports, SUD et la CGT appellent à une journée

d'action supplémentaire le 8 et à des grèves reconductibles à partir de la mi-février. Dans l'énergie (EDF, raffineries), c'est deux journées supplémentaires : le 6 et le 8. Macron et Borne attendent que les grèves saute-moutons ou perlées, les « journées d'action » ou « temps forts » servent de diversion et épuisent les plus combattifs comme en 2003, 2010, 2013 et 2019-2020. Ils se moquent encore plus des lâchers de ballons, des retraites aux flambeaux, des pétitions...

Dressons notre force collective pour battre le gouvernement

Les manifestations et grèves du 19 et du 31 janvier ont montré le rejet massif par les travailleurs salariés du projet de Macron & Borne contre les retraites. Cela n'a pas empêché la première ministre de déclarer le 29 janvier que « la retraite à 64 ans n'est plus négociable ». Cela n'a pas empêché le président de déclarer le 30 janvier que le projet serait « indispensable

pour sauver notre système de répartition », alors que le « système » est malade du chômage de masse qui est inséparable du capitalisme, qu'il est étranglé par les multiples réductions et exemptions de cotisations sociales des employeurs décidées de 1945 à 2023 par l'État.

Pour vaincre, il faut surmonter le dispositif des grèves dispersées dans le temps et entre secteurs, il faut imposer la grève de tous, ensemble, jusqu'au retrait du projet de loi contre les retraites. C'est la grève générale, comme en juin 1936, comme en mai 1968.

Constituons partout des comités d'action pour la grève générale. Reprenons, dans les syndicats et dans les assemblées générales, la résolution de Lyon du 31 janvier !

2 février 2023

